

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 11 septembre 1882](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 11 septembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 4 p. (400r, 401r, 402v, 403v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 11 septembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50795>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 septembre 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Séblin, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin envoie au préfet un croquis des écoles du Familistère et lui donne des renseignements détaillés sur celles-ci pour solliciter leur reconnaissance en tant qu'institution d'utilité publique.

Notes Destinataire : Charles Séblin est préfet du département de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Support Une partie du texte sur le folio 400r est réécrit à la mine de plomb par-dessus l'encre effacée de la copie.

Mots-clés

[Dessin](#), [Éducation](#), [Familistère](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise le 11 septembre 1882

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu hier matin la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 6^{ct}. Je m'empresse d'y répondre et de vous remettre sous ce pli le croquis des écoles du Familistère que vous me demandez.

La population du Familistère est de 129 habitants.

La population infantile et scolaire comprend :

Filles	186	} 379
Garçons	187	

379 élèves répartis de la manière et dans les institutions suivantes :

Enfants au berceau

De la naissance à 2 ans :

À domicile	27	} 66
À la salle de la Nourricerie	39	

École maternelle du 1^{er} âge

De 2 à 4 ans :

À domicile	13	} 62
À la salle maternelle	50	

à reporter 129

Rapport

189

Tous ces enfants ont des salles particulières, dans un édifice spécial, et ne font pas partie des classes maternelles et scolaires proprement dites, comprises dans le plan joint à la présente.

Celles-ci comprennent 46 enfants répartis comme suit :

Deuxième salle maternelle

De 4 à 5 ans $\frac{1}{2}$ — 48

Troisième salle maternelle

De 5 ans $\frac{1}{2}$ à 7 ans — 45

93

Classes d'École

1^{re} Cours élémentaire

De 6 à 7 ans une classe — 36

2^{de} Cours moyen

De 7 à 11 ans, une classe — 34

3^{de} Cours supérieur

De 11 à 13 ans 1^{re} classe — 34

De " à " 2^{de} " — 28

150

4^{de} Cours complémentaire supérieure

De 13 à 14 ans, une classe — 20

Total, élèves

372

Il est indispensable, pour arriver à cette division des études et des cours, d'établir des classes mixtes; autrement le nombre d'enfants serait insuffisant par chaque classe de filles et de garçons; au lieu il faudrait confondre les différents âges dans les classes, ce qui serait le plus grand obstacle au bon enseignement des élèves.

L'organisation pédagogique et le plan des études misent, au Familistère, la marche ascendante tracée par l'Instruction publique et le Gouvernement, en s'aidant des ressources que nous offre l'Association et sa vaste organisation industrielle.

Chaque salle maternelle et scolaire a un maître ou une maîtresse. L'Instruction est complètement gratuite. L'association du Familistère fait faire toutes les fournitures d'école sans exception. Les sacrifices annuels pour les classes maternelles et scolaires s'élèvent à quinze mille francs. Il semble que le Gouvernement pourrait prendre cela en considération et reconnaître comme Institution d'utilité publique les écoles de l'Association du Familistère, afin que les maîtres et maîtresses y jouissent des avantages accordés à l'Instruction publique.

J'espère, Monsieur le Préfet, qu'en consi-
 dération de ces motifs et sous votre recom-
 mandation, Monsieur le Ministre de
 l'Instruction publique voudra bien accorder
 aux diverses écoles du Département la
 protection & utilité publique accordée
 déjà à ces établissements de si peu moindre
 importance.

Je vous prie, Monsieur le
 Préfet, d'assurance de ma toute entière
 considération.

De la
Commission